

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matières premières Question écrite n° 5340

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la hausse des matières premières agricoles françaises sur l'industrie de la nutrition animale. Avec 21,6 millions de tonnes d'aliments composés produites en 2006, ce secteur absorbe les deux tiers de la production de blé, maïs et orge écoulés sur le marché français. En un an, le coût de l'alimentation animale a augmenté de 60 %. Or les professionnels du secteur n'ont pas répercuté intégralement ces hausses sur les éleveurs en raison de la faiblesse des cours du marché de la viande. Par conséquent, nombre de fabricants de nutriments animaliers voient leurs marges se réduire de manière dramatique et craignent pour la survie de leurs entreprises. Les coopératives agricoles, en dépit du bénéfice d'avantages fiscaux, attendent des pouvoirs publics des mesures de soutien leur permettant de poursuivre une politique de prix compatible avec la situation financière des éleveurs. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour soutenir les professionnels de la nutrition animale.

Texte de la réponse

La demande mondiale en matières premières agricoles est en forte progression et l'augmentation des prix est générale. En plus de l'accroissement des besoins liés à l'alimentation humaine, notamment dans les pays émergents, et de la forte demande en produits bruts destinés à l'alimentation animale, le marché mondial doit également faire face au développement des utilisations non alimentaires des produits agricoles, en particulier les biocarburants. Les coproduits de ces derniers ont toutefois l'avantage d'élargir la gamme des composants entrant dans la fabrication des aliments du bétail. Enfin, la baisse globale des stocks et la survenue d'événements climatiques réduisant les récoltes ont contribué à amplifier le phénomène. Les prix des matières premières de l'alimentation animale, de juin 2006 à juillet 2007, sont orientés à la hausse. Durant cette période, l'indice de prix des aliments pour animaux (IPAA), qui mesure le prix d'un panier de matières premières entrant dans la composition des aliments composés a progressé de 51 %, mais depuis le milieu du mois de septembre dernier une décélération s'est amorcée. Afin de réduire les tensions sur les marchés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a utilisé, dès le mois de juillet, les marges de manoeuvre autorisées par la réglementation communautaire. Au niveau européen, suite à la demande de la France, relayée par plusieurs États membres, le conseil des ministres de l'agriculture a autorisé la remise en culture des surfaces en jachère. La réflexion sur la politique agricole commune de l'après-2013 est ouverte, notamment dans le cadre des assises de l'agriculture. L'enjeu reste, plus que jamais, de préserver l'indépendance alimentaire de l'Union européenne et de mettre en place des dispositifs de stabilisation des marchés. Il serait, par ailleurs, souhaitable qu'une réflexion visant à élaborer de nouvelles stratégies d'approvisionnement en matières premières soit conduite au niveau des industriels de la nutrition animale.

Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE5340

Type de question : Question écrite **Numéro de la question :** 5340

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5726 **Réponse publiée le :** 13 novembre 2007, page 7040